

Réunion intersessionnelle du Traité d'interdiction des mines
*Commentaires sur la demande de prorogation
de date butoir de déminage déposée par le Niger*
19 mai 2016



Merci Mme la Présidente.

Nous remercions le Niger pour sa présentation et nous notons que la demande a été soumise à temps, conformément au processus convenu par les États parties.

La contamination au Niger a été découverte en 2011. Depuis lors, le Niger a procédé à des activités d'enquête et de dépollution, conformément à la demande de prorogation accordée lors de la 13^e Assemblée des États parties. Le Niger a régulièrement fait part des progrès réalisés, et a couvert le coût de son programme d'action antimines -- tout en notant à plusieurs reprises que le manque des ressources constituait un défi majeur. Par exemple, alors que 60 démineurs étaient disponibles en 2015, ils n'étaient pas tous en mesure de travailler en raison d'un manque d'équipement adéquat.

Madame la présidente -- nous savons que le Niger étudie actuellement **une offre de soutien international** de la part de l'*Aide populaire norvégienne (NPA)*, et que cette offre contribuerait à accélérer les enquêtes et la dépollution, ce qui permettrait de terminer le travail avant 2020. Le territoire contaminé au Niger est de taille très limitée, même en tenant compte de la zone qui a été récemment découverte par enquête en novembre 2014. Avec le soutien nécessaire, le Niger serait en mesure de terminer le travail plus tôt.

Nous encourageons le Niger à **saisir** cette offre et à **modifier** sa demande par la suite -- pour demander un laps de temps plus court. Nous espérons que le Comité sera en mesure de discuter de cette possibilité avec le Niger au cours des prochaines semaines et qu'une prorogation plus courte sera accordée à la 15^e Assemblée des États parties. La demande modifiée devra bien entendu inclure **un plan de travail avec des jalons annuels** -- il s'agit là d'un élément essentiel de toute demande, qui est actuellement absent de la demande du Niger.

Merci.